

Addenda n° 1  
8 juillet 2021

Nom/description du projet : DDP Travaux de terrassement et de viabilisation aux  
470, 599, 600, 622 et 652 chemin Tremblay  
Lieu : Ottawa, Ontario  
Propriétaire : Société immobilière du Canada  
Coordonnatrice de la DDP : Krisendat Sewgoolam  
Gestionnaire en aménagement, Immobilier  
100, rue Queen, bureau 1050  
Ottawa (Ontario) K1P 1J9  
ksewgoolam@clc.ca  
Numéro de la DDP : 602199-02  
Date de publication de la DDP : 8 juillet 2020  
Date de clôture de la DDP : 27 août 2020  
Nombre total de pages  
dans le présent addenda : 2

*Tous les addenda font partie intégrante de la DDP et doivent être lus conjointement avec celle-ci. Les addenda ont préséance sur la demande de propositions mentionnée ci-dessus, qui peut s'avérer contradictoire ou être autrement qualifiée par écrit par le personnel autorisé.*

*Ces renseignements doivent être incorporés dans les sections pertinentes du document de demande de propositions et être lus en parallèle avec celles-ci.*

---

**Question 1 :**

Les deux séries de dessins jointes à la DDP sont-elles identiques?

**Réponse :**

Oui. Les séries de dessins s'appliquent à la fois au Contrat I et au Contrat II.

**Question 2 :**

L'échéancier provisoire de la DDP (section 1.4) indique la date du vendredi 16 juillet; cependant, la section 3.4 indique le lundi 12 juillet comme date de visite du site.

**Réponse :**

La date de la visite autoguidée facultative du site sera le vendredi 16 juillet, conformément à la section 1.4.



**Le segment suivant est supprimé :**

### **3.4 Visite facultative du site**

La visite facultative du site a pour but de permettre au Proposant d'inspecter le site de ses propres yeux et d'aider au développement de sa proposition. Après la réception de l'a « Accusé de réception », la Société attribuera au Proposant une plage horaire d'une heure pour une visite sans guide facultative du site le vendredi 12 juillet 2021. Tous les représentants des Proposants participant à la visite du site doivent porter un équipement de protection individuelle (EPI) approprié, conformément à une ordonnance gouvernementale ou aux instructions de la Société.

**3 Le segment suivant est ajouté :**

### **3.4 Visite facultative du site**

La visite facultative du site a pour but de permettre au Proposant d'inspecter le site de ses propres yeux et d'aider au développement de sa proposition. Après la réception de l'a « Accusé de réception », la Société attribuera au Proposant une plage horaire d'une heure pour une visite sans guide facultative du site **le vendredi 16 juillet 2021**. Tous les représentants des Proposants participant à la visite du site doivent porter un équipement de protection individuelle (EPI) approprié, conformément à une ordonnance gouvernementale ou aux instructions de la Société.

**Supprimer de l'Annexe 9, Accusé de réception :**

Je souhaiterais que l'on m'attribue une plage horaire d'une heure pour participer à une visite sans guide du site le 12 juillet 2021 *(Cochez la case correspondant à votre réponse)*

**Ajouter à l'Annexe 9, Accusé de réception :**

Je souhaiterais que l'on m'attribue une plage horaire d'une heure pour participer à une visite sans guide du site **le vendredi 16 juillet 2021** *(Cochez la case correspondant à votre réponse)*